

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice : 17
Présents : 13
Procurations : 1

Objet :

Autorisation du versement d'une indemnité de fonction et approbation du tableau des indemnités de fonction du Maire et de ses Adjointes

Accusé de réception en préfecture
001-210101531-20240305-2024-03-05-013-DE
Date de télétransmission : 08/03/2024
Date de réception préfecture : 08/03/2024

L'an deux mille vingt quatre
Le 05 mars

Le Conseil Municipal de la Commune d'Echenevex régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Isabelle PASSUELLO, Maire d'Echenevex.

Date de la convocation : 28 février 2024

Présents : Mme Isabelle PASSUELLO, Mme Catherine BOISSIN, M. Jean-Pierre TROUILLOUD, Mme Emilie VINCENT, Mme Marie-Laure BERTRAND, Mme Anneke VAN DER VOSSEN, M. Guillaume PEREZ, Mme Jocelyne SCHWALLER, M. Bernd BECK, Mme Aurélie VUILLERMOZ, M. Pierre REBEIX, Mme Amélie VAN ETTINGER, M. Pascal BRUN

Excusés : Mme Leila SMITH qui donne pouvoir à Mme Isabelle PASSUELLO

Absents : M. Nicolas GRES, Mme Sylvie PADLEWSKI, M. Stephan BOCKEN

Secrétaire : Mme Amélie VAN ETTINGER

Mme le Maire INFORME le Conseil Municipal que,

A la suite de l'élection d'un 5ème Adjoint au Maire, il appartient à l'assemblée délibérante de fixer l'indemnité de fonction qui lui sera versée.

Cette indemnité est destinée à couvrir les frais liés à l'exercice du mandat dans la limite d'une enveloppe financière qui varie selon la taille de la commune.

Le Code Général des Collectivités Territoriales précise en outre que la délibération du Conseil municipal concernant les indemnités de fonction d'un ou de plusieurs de ses membres est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées à chacun.

Par ailleurs, Madame le Maire précise que Madame Emilie VINCENT 3ème Adjoint, par courriel en date du 27 février 2024, a fait part de son souhait de renoncer à ses indemnités.

Aussi est-il proposé de répartir les indemnités sur la base suivante :

Maire	51.6% de l'indice 1027
1er adjoint	19.8% de l'indice 1027
2ème adjoint	19.8% de l'indice 1027
3ème adjoint	Renonciation aux indemnités
4ème adjoint	19.8% de l'indice 1027
5ème adjoint	19.8% de l'indice 1027

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à la majorité (1 abstention : Mme Anneke VAN DER VOSSEN)

DIT que ces indemnités seront versées à compter du 11 mars 2024, date de prise d'effet du mandat du nouvel adjoint,

VALIDE le tableau récapitulatif des indemnités,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif communal.

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Echenevex, les jour, mois et an que dessus.

Isabelle PASSUELLO
Maire d'Echenevex,

